



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

### Séance du 15 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 28  
Nombre de procurations : 07  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 09 décembre 2021  
Date de publication : 22 décembre 2021

#### Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAROU, M. Timothée DRUET

#### Référence

21.15.12.115

#### Commission

Fonctionnement de  
l'Institution

#### Objet

Fixation des taux de la  
fiscalité locale pour 2022

#### Secrétaire de séance

Mme Frédérique DRAY

#### Rapporteur

M. Daniel GERMOND

#### Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Isabelle GIROD à Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ  
M. Mathieu BERTHAUD à M. Mohamed MBITEL  
Mme Justine GRUET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 21.15.12.112-113-114-115)  
M. Jean-Pierre CUINET à Mme Nathalie JEANNET  
Mme Catherine DEMORTIER à M. Jacques PÉCHINOT  
Mme Christine MUGNIER à Mme Isabelle MANGIN  
Mme Amandine BORNECK à M. Timothée DRUET

#### Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 21.15.12.108-118-119) ; Mme Isabelle MANGIN (DCM 21.15.12.116) ; M. Stéphane CHAMPANHET (DCM 21.15.12.116) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 21.15.12.116) ; M. Mohamed MBITEL (DCM 21.15.12.116) ; Mme Laetitia CUSSEY (DCM 21.15.12.116) ; M. Philippe JABOVISTE (DCM 21.15.12.118)

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les taux de fiscalité locale sans attendre la notification des bases d'imposition par les Services Fiscaux.

Le produit fiscal correspondant sera ajusté si nécessaire après notification des chiffres officiels au moyen d'une décision modificative.

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 10 décembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** pour 2022 les taux de fiscalité locale suivants :

	<b>Rappel taux 2021</b>	<b>Taux 2022</b>
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	44,12%	44,12%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	35,61%	35,61%

Fait à Dole, le 15 décembre 2021.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances

Jean-Baptiste GAGNOUX

